



23.4521

**Motion Fehlmann Rielle Laurence.
Arbeitslosigkeit älterer Menschen.
Für eine proaktive Politik!****Motion Fehlmann Rielle Laurence.
Chômage des seniors.
Pour une politique proactive!**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.06.24

Fehlmann Rielle Laurence (S, GE): La situation n'est pas nouvelle. Les personnes de plus de 50 ans qui ont perdu leur travail ont de la peine à retrouver un emploi, car elles souffrent de multiples préjugés de la part des employeurs: elles seraient moins flexibles, en moins bonne santé, moins compétentes dans le numérique, etc. Une fois au chômage, les personnes de plus de 55 ans restent sans emploi plus d'une année, alors que c'est le cas pour 10 pour cent seulement du reste de la population. Ces personnes se retrouvent plus souvent en fin de droits, et quand elles retrouvent enfin un travail, il est souvent à durée déterminée et le salaire est plus bas, ce qui se répercute sur leur retraite, car, on le sait, les dernières années de cotisations sont très importantes. Néanmoins, on constate une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans tous les secteurs, ce qui représente un défi pour l'économie. Ce phénomène s'est encore aggravé avec l'épidémie de COVID-19 dans un certain nombre de secteurs, notamment celui de la restauration, pour ne citer que celui-là.

Il devrait manquer 431 000 personnes sur le marché du travail d'ici 2040, ce qui représente 8 pour cent de la population active. Les milieux patronaux eux-mêmes pensent que les travailleurs et travailleuses immigrés ne suffiront pas à combler le déficit de main-d'oeuvre.

Je rappelle que l'on a voté une augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et que certains milieux de droite continuent à penser qu'il faudrait encore repousser l'âge de la retraite. Dans ces conditions, comment voir une cohérence avec le fait de refuser d'engager des personnes qui ont plus de 50 ans?

Dans sa réponse, le Conseil fédéral confirme les préoccupations exprimées dans ma motion, mais il propose quand même de la refuser. Certes, des mesures ont été mises en place, comme des conférences nationales sur le thème des

AB 2024 N 1292 / BO 2024 N 1292

seniors dans le monde du travail et un programme d'orientation de carrière gratuit pour les plus de 40 ans, etc. Mais, apparemment, cela ne suffit pas à modifier de manière significative la représentation que se font les employeurs au sujet des travailleurs et travailleuses qui sont dits seniors.

Le sociologue René Knüsel avait pourtant donné des pistes prometteuses. Il s'agit par exemple de promouvoir la formation continue tout au long de la vie. Une autre piste très importante serait d'adapter les conditions de travail aux différentes catégories de personnel pour tenir compte de la pénibilité de certaines catégories d'emplois. Enfin, il s'agirait de permettre aux personnes qui avancent dans l'âge de continuer leur travail. Les employeurs y gagneraient aussi, car l'on sait que les gens qui ont de l'expérience – souvent des personnes d'un certain âge qui ont eu beaucoup d'années dans un certain emploi – apportent justement une contribution précieuse à l'entreprise.

Enfin, je ne vois pas en quoi le fait de mener une campagne de sensibilisation à l'échelon du pays serait stigmatisant pour les personnes concernées, comme le mentionne l'avis du Conseil fédéral. Nous sommes quand même capables, à l'heure de la communication, de pouvoir transmettre des messages afin de modifier la représentation que l'on a et donner une image plus valorisante du travailleur dit âgé.

Par conséquent, je vous propose d'accepter ma motion.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral comprend le souci qui anime l'auteure de la motion. Il considère toutefois que la réinsertion des travailleurs seniors est déjà encouragée par de nombreuses me-





sures. Aujourd'hui, un tiers de la population active suisse a plus de 50 ans. Cela constitue de loin le plus grand réservoir national de main-d'œuvre pour notre économie et c'est la raison pour laquelle la situation des travailleurs seniors est, depuis longtemps, une préoccupation centrale du Conseil fédéral, notamment vu la pénurie de main-d'œuvre et de spécialistes.

Les travailleurs de plus de 50 ans sont bien intégrés dans le marché du travail suisse. Le taux de chômage de cette partie de la population active est inférieur à la moyenne. Néanmoins, le Conseil fédéral est conscient que la recherche d'un emploi peut s'avérer particulièrement difficile pour les chômeurs seniors. La loi sur l'assurance-chômage en tient compte en accordant une durée maximale d'indemnisation plus longue à ces personnes, en prévoyant des conseils ciblés pour elles et en leur proposant des mesures relatives au marché du travail. En outre, le Conseil fédéral a lancé, ces dernières années, diverses nouvelles mesures. Par exemple, six conférences nationales ont été organisées sur le thème des travailleurs seniors. Le cycle de conférences a notamment contribué à sensibiliser le monde politique et le public. De plus, le Conseil fédéral encourage à hauteur d'environ 190 millions de francs, dans le cadre d'un programme d'impulsion, de nouvelles offres cantonales pour la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral vous propose de rejeter la motion.

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 23.4521/29223)

Für Annahme der Motion ... 64 Stimmen

Dagegen ... 131 Stimmen

(0 Enthaltungen)